

Séance du mercredi 30 novembre 2023 à 20h15

Salle du Tribunal

Présidence : Monsieur Bertrand Sauterel

A 20h15 précises, **le Président** salue chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, ainsi que les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Le Président procède à l'appel. Sur les 69 membres convoqués, 51 sont présents et 16 sont excusés. Il passe la parole à la **Scrutatrice Malgorzata Binggeli** pour l'annonce des conseillers excusés. Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre avec plaisir la 17^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2^{ème} de l'année politique 2022-2023.

Il souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Le Président adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, il précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets Ma Commune / Conseil communal / Séances.

Il remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance, la préparation de la salle et la gestion du vote électronique.

Il souhaite également la bienvenue à Eveline Garrido, secrétaire du conseil, qui officie ce soir et la remercie par avance pour son travail précieux.

Point a : Communication de Monsieur le Président du Conseil communal Bertrand Sauterel

Le Président s'adresse à l'assemblée en communiquant, qu'en date du 31 octobre 2023, le Conseil communal a appris sa réorientation professionnelle par voie de communiqué de la Municipalité et par le courriel adressé par **le Président**. Il ne va pas revenir ici sur le contenu de ces communications et reste à disposition après cette séance pour toute question.

Le Président rappelle que sur la base de notre règlement du Conseil communal ainsi que la Loi sur les communes, il ne lui sera plus possible de siéger au Conseil communal dès le 01.02.2024. Il devra donc remettre aussi mon mandat de Président du Conseil communal.

D'entente avec les chefs de groupe, son propre groupe ainsi que Monsieur le Préfet, **le Président** informe que pour assurer la continuité du fonctionnement de cette institution et éviter des démarches complémentaires, il a été décidé d'appliquer l'article 38 du Règlement du Conseil communal. Celui-ci permet de palier à l'empêchement de siéger du Président et des Vice-présidents.

Dès lors, dès le 01.02.2024, le Premier Vice-président, le **Conseiller Lionel Voinçon**, reprendra la Présidence par intérim jusqu'à sa nomination officielle lors de la séance du Conseil communal du mois

de juin 2024. Il sera épaulé par Monsieur le Conseiller Alexander Berchtold, actuellement 2ème Vice-président.

Le Président remercie les personnes qui ont participé à ces discussions pour leur disponibilité et leur réactivité ; et surtout le **Conseiller Lionel Voinçon** qui a accepté de reprendre cette charge par anticipation.

Le Président profite de cette prise de parole pour rappeler aux présidents rapporteurs de donner les listes de présence des commissions à l'huissier le soir même du Conseil communal.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture. Une erreur a été signalée au Président après l'envoi de la convocation. Il s'agit, en page 262, d'indiquer 23 conseillers « excusés » et non « absents ».

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre le vote sur la proposition de modification. Le procès-verbal est adopté avec la rectification à une large majorité. Les modifications seront effectuées avant archivage.

Le Président adresse ses vifs remerciements à Madame Florie Leka pour la qualité de son travail.

Le Président passe la parole au **Conseiller Roland** Bucher concernant les communications de la Municipalité envoyées entre deux Conseils. En effet, le Conseil communal a reçu une communication le 10.11.2023 au sujet de la réservation du terrain de la zone d'Aéropôle 2. Ce serait bien qu'il soit aussi dans l'ordre de jour de la séance afin de pouvoir intervenir en conseil si souhaité. **Le Président** informe que ce point est actuellement traité avec les chefs de groupe dans le cadre des améliorations à réaliser sur le fonctionnement du Conseil communal, soit d'ajouter la possibilité de discuter ces communications adressées par courriel entre les communications écrites et les communications orales de la Municipalité. Le Bureau de Conseil examinera la possibilité de les intégrer dans l'ordre du jour.

Point c : Correspondances

A ce jour, huit correspondances sont parvenues au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture :

1. Lettre datée du 19.09.2023 de l'entreprise Comega Sàrl (Annexe 1 A-B-C)
2. Courrier du 05.10.2023 de Monsieur Muhizin Muminovic, conseiller communal (Annexe 2)
3. Lettre du 06.10.2023 de Madame Catarina Gonçalves Pina, Cheffe de groupe PSIP (Annexe 3)
4. Courriel du 13.10.2023 de Madame Isabelle Pernet, conseillère communale (Annexe 4)
5. Lettre du 14.11.2023 de Madame Eveline Garrido, secrétaire du Conseil communal (Annexe 5)
6. Courrier du 20.11.2023 de Monsieur Lionel Voinçon, chef de groupe PLR (Annexe 6)

Le Président a parlé de huit correspondances reçues. Les deux derniers courriers proviennent de la même personne et ne seront pas lus devant le Conseil communal en raison de leurs sujet et contenu. Une réponse écrite a été adressée à cette personne en date du 27.10.2023. Celle-ci explique la raison de ce choix du Bureau de conseil. **Le Président** donne lecture de cette réponse.

Point d : Assermentation de Monsieur Gérard Jenzer (PSIP) en remplacement de Monsieur Patrick Bianchin, démissionnaire

Le Président passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**, cheffe de groupe PSIP pour la présentation de leur candidat. Agé de 53 ans, Monsieur Gérard Jenzer est célibataire et sans enfant, il travaille à La Poste, au siège à Berne. Résidant à Payerne depuis 2009, il participe à la vie locale par le biais de quelques clubs/associations dont le Badminton Club, l'Union des Sociétés locales (USL), la Société de Développement (SD), l'Association du Vieux-Payerne, pour en citer quelques-unes. Monsieur Jenzer a déjà été membre du Conseil communal de 2010 à 2021. (liste de parrainage en Annexe 7)

Le Président remercie la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina** pour sa présentation et propose d'enchaîner avec le point e) qui est également une assermentation afin d'assermenter les deux candidats en même temps.

Point e : Assermentation de Monsieur Jean-Claude Villiger (PLR) en remplacement de Madame Isabelle Pernet, démissionnaire

Le Président passe la parole au **Conseiller Lionel Voinçon** Chef de groupe PLR, pour la présentation de leur candidat. Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur Jean-Claude Villiger. Né à Yverdon-les-Bains d'une mère payernoise et d'un père corsieran, Jean-Claude Villiger est âgé de 70 ans, marié, deux enfants de 44 et 41 ans, il est l'heureux grand-père de deux petites-filles âgées de 21/2 et 3 mois. Après des études commerciales à Lausanne, Jean-Claude Villiger s'est « expatrié » en Suisse allemande dans le but de perfectionner cette langue. Dans un premier temps à Bâle auprès de la Centrale d'Achats des CFF, puis à Berne au sein du DDPS d'aujourd'hui, jusqu'en 2016, âge de sa retraite. Monsieur Villiger a terminé sa carrière professionnelle à l'Etat-Major de conduite de l'Armée, avec le grade de Colonel.

La retraite venue, Jean-Claude Villiger et son épouse ont décidé de revenir en terres vaudoises. Payerne lui ayant laissé de magnifiques souvenirs d'enfance, c'est tout naturellement que les Villiger se sont intéressés à s'établir dans cette ville qu'ils habitent depuis juillet 2019. Les hobbies de Monsieur Villiger sont l'histoire, la politique suisse à tous les échelons et la géopolitique, ainsi que les sports en général et le football en particulier.

Le Président remercie le **Conseiller Lionel Voinçon** pour sa présentation, demande aux deux candidats de s'avancer et à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation. Après lecture du serment, les **Conseillers Gérard Jenzer** et **Jean-Claude Villiger** promettent fidélité. **Le Président** prend acte de leurs promesses. Dès cet instant officiellement nommés conseillers communaux de la Ville de Payerne, il leur remet symboliquement leur télécommande de vote électronique et leur demande de gagner leurs places dans les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'assemblée.

Sans plus attendre, **le Président** procède à un second appel étant donné que le quorum est différent après assermentation des nouveaux conseillers. Résultat de l'appel, sur 69 conseillers convoqués, le Conseil est représenté par 53 membres présents, 16 sont excusés. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Point f : Nomination d'un membre au Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs en remplacement de Madame Isabelle Pernet, démissionnaire

Selon l'article 57 alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, les sièges de délégués restent acquis au groupe politique auquel se rattachait le membre démissionnaire. Ainsi, **Le Président** annonce que, selon l'information reçue du **Conseiller Lionel Voinçon**, Chef du groupe PLR, le **Conseiller Jean-Claude Villiger** est proposé à ce poste.

N'ayant pas d'autre proposition, **le Président** remercie le PLR pour cette candidature et rappelle que les nominations sont effectuées selon l'article 57 alinéa 2 de la Loi sur les Communes.

Le Président ouvre le vote. **Le Conseiller Jean-Claude Villiger** est élu par 49 voix.

Point g : Nomination d'un membre à la Commission communale Suisses -Immigrés en remplacement de Madame Isabelle Pernet, démissionnaire

Selon l'article 57 alinéa 4 du Règlement du Conseil communal, les sièges de délégués restent acquis au groupe politique auquel se rattachait le membre démissionnaire. Ainsi, **Le Président** annonce que, selon l'information reçue du **Conseiller Lionel Voinçon**, chef du groupe PLR, le **Conseiller Jean-Claude Villiger** est proposé à ce poste.

Le Président remercie le PLR pour cette candidature. N'ayant pas d'autre proposition, selon l'art. 57 al. 2 de la Loi sur les Communes, il propose de valider cette nomination en passant au vote. Il en résulte une votation acceptée par 50 voix.

Pour la forme, le **Conseiller Jean-Claude Villiger** accepte ses nominations de membres à l'ASIPE et à la commission communale Suisses -Immigrés.

Point h : Communications de la Municipalité

Deux communications de la Municipalité ont été adressées au Conseil communal le 23 novembre 2023. **Le Président** propose de passer en revue les informations y figurant en demandant à celles et ceux qui le souhaitent, d'intervenir lorsque le point est cité.

Il ouvre la discussion et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Il se dit surpris par cette décision de la Municipalité d'externaliser la gérance les jardins familiaux. Ses questions sont :

1. Quel est le coût de gestion des jardins familiaux par cette gérance ?
2. Est-ce que l'augmentation de la location passant de CHF 0.35 à CHF 1.00 se justifie par les frais occasionnés par cette gérance ?
3. Les jardins familiaux avaient été créés pour donner la possibilité de jardiner à des familles modestes, il est donc surpris de cette augmentation assez conséquente et s'il ne s'abuse, il y avait un comité des jardins familiaux, pourquoi est-ce que ce comité ne s'implique pas dans la gestion de ces locations ?

Le Président passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Il informe que la gestion des locations coûte CHF 3'000.-/an. L'augmentation a été décidée après analyse des tarifs appliqués dans 14 communes vaudoises. A CHF 1.00, Payerne est toujours parmi les plus avantageuses ; le meilleur marché étant Yverdon-les-Bains au tarif de CHF 0.50. Concernant l'implication du comité, chacun connaît aujourd'hui les difficultés de trouver des bénévoles : le comité n'existe plus mais la commune a la chance d'avoir encore un locataire qui accepte de jouer le rôle de concierge sur le terrain. Nous avons rencontré dans cette salle les locataires des Jardins familiaux à deux reprises : ils ont refusé d'intégrer le comité.

Le **Municipal Jacques Henchoz** rappelle que de nombreuses fois la Municipalité avait été critiquée car elle n'entreprenait rien pour les Jardins familiaux ; raison pour laquelle le Municipal en charge a proposé de contacter une gérance pour prendre en main cette situation. La proposition ayant été acceptée par la Municipalité, c'est Faraone Immobilier qui a été choisie. Les locations vont couvrir les frais de la gérance, la consommation d'eau et une petite indemnité au concierge.

Jusqu'à aujourd'hui la consommation d'eau n'était pas mesurée, des compteurs ont donc été installés. Dorénavant, une caution sera demandée aux nouveaux locataires ; les derniers locataires sortants ayant laissé leurs parcelles dans un état déplorable.

Le **Président** le remercie. La parole n'étant plus demandée, il communique qu'afin de permettre à toutes et tous d'intervenir si souhaité dans le cadre du Conseil communal au sujet des communications municipales reçues par courriel, celles-ci prendront dorénavant place entre les communications écrites et orales de la Municipalité.

Il revient donc sur la communication reçue par ce biais le 10.11.2023 au sujet de la réservation du terrain de la zone d'Aéropôle 2 par l'entreprise Charmag SA. La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

Le **Président** passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il communique que concernant l'interpellation de la **Conseillère Delphine Morisset** par rapport aux risques de black-out et comment la population en serait informée. Il précise d'abord qu'en cas de délestage, soit une coupure volontaire d'électricité, la population serait informée 10 jours à l'avance par tous les moyens disponibles (digitaux et papier). En cas de black-out, soit une coupure d'électricité non prévisible, la Commune fera tout ce qui est en son pouvoir, en collaboration avec les services cantonaux compétents, pour informer au mieux la population des points de rencontre.

Au sujet des intempéries que nous avons subies récemment, le **Municipal Nicolas Schmid** communique que la salle Guillermaux a subi des dégâts d'eau. Le chauffage et la ventilation ont été touchés. Tous deux hors service, un chauffage mobile a été installé. Les locataires louant la salle ont été informés que la cuisine sera inutilisable jusqu'à réparation. Aux personnes souhaitant maintenir leur réservation et futures demandes, un rabais de 50% leur est proposé sur le prix de location. La Municipalité espère une situation rétablie d'ici environ 5 mois. Le Conseil communal sera informé une fois les travaux terminés.

Le **Président** le remercie et passe la parole au **Conseiller Michael Marguet**. Il a une question concernant le bâtiment « Guillermaux ». Ce bâtiment étant neuf, ces dégâts sont-ils survenus parce qu'il est encore en chantier ou en raison d'un défaut de conception ?

Le **Président** le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. La remise du bâtiment « Guillermaux » ayant été effectuée, il est donc terminé. S'agissant d'une crue centenaire que nous avons subie, d'autres bâtiments ont été inondés le long de la Broye. Ce sont des intempéries au-dessus de la norme qui ont aussi submergés des parkings ; le CUB a également eu des problèmes causés par cette crue.

Le **Président** le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Ce matin vous avez vu la neige sur Payerne, mais vous avez aussi peut-être remarqué que, sur le coup des 7.00 heures ce matin, l'avenue Jomini a été ouverte dans les deux sens de circulation jusqu'au carrefour des routes de Neuchâtel et de Grandcour. Dès lors, pour quitter le centre-ville depuis le giratoire Général Guisan ou pour venir depuis les routes de Grandcour et de Neuchâtel, plus besoin d'un détour par exemple en passant par l'avenue de la Promenade. Au nom de la Municipalité, MERCI à toutes les personnes touchées par ces travaux, aux ouvriers et à Monsieur le Sergent-Major Stéphane Wenger pour la gestion du trafic. Le **Municipal Jacques Henchoz** précise encore que la communication en amont n'était pas possible car l'ouverture de ce matin n'était pas garantie à 100%.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Elle annonce que les travaux de fouilles archéologiques sont terminés sur le site de Guillermaux. La Municipalité communiquera sur la nouvelle planification des travaux au prochain Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** demande si la Municipalité a des communications orales à transmettre au Conseil. Ce n'étant pas le cas, **Le Président** remercie la Municipalité et passe à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du Jour :

Le Président passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**. Elle propose la lecture unique des conclusions des rapports. En effet, **le Président** précise que l'article 87 du Règlement du Conseil communal dit que la dispense de la lecture des rapports peut être admise si les pièces ont été remises au Conseil cinq jours avant la séance ; ce qui est manifestement le cas.

Le Président soumet cette proposition au vote du Conseil. Au vote électronique, la lecture des conclusions est acceptée à une large majorité. Il rappelle toutefois que la lecture des conclusions reste obligatoire.

Point 1 : Préavis 12/2023 – Demande de prolongation des délais pour les motions en suspens

Le Président appelle et passe la parole à la **Conseillère Martha Rojas Ibarra**, présidente rapportrice de la commission ad hoc. Il la remercie pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales. Au vote électronique, le préavis 12/2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission ad hoc et sa présidente rapportrice pour le travail effectué et lui demande de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 12/2023 de la Municipalité du 9 août 2023 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher en date du 18 mai 2011 intitulée « Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne »

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello en date du 17 juin 2021 intitulée « Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? »

Point 2 : Préavis 13/2023 – Remplacement de composants de réseau informatique

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Rafael Donadello**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions du rapport. Il le remercie et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales.

Au vote électronique, le préavis 13/2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission ad hoc et son président rapporteur pour le travail effectué en lui demandant de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 13/2023 de la Municipalité du 27 septembre 2023 ;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à procéder à la réalisation du projet « remplacement de composants de réseau informatique » pour un montant TTC de Fr. 316'483.- dont il y aura lieu de déduire la participation de l'ASIPE pour un montant de Fr. 64'086.- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 316'486.- par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : de porter au bilan la somme de Fr. 252'397.- (TTC) et de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Point 3 : Préavis 15/2023 – Raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Adrian Kocher**, président rapporteur de la commission ad hoc et à la **Conseillère Stéphanie Savary**, vice-présidente rapportrice de la Commission des finances pour la lecture des conclusions des rapports.

Le Président passe successivement la parole au **Conseiller Adrian Kocher** et à la **Conseillère Stéphanie Savary** pour la lecture des conclusions de leurs rapports.

Le Président les remercie et ouvre la discussion sur cet objet en passant la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Ce dernier précise qu'il ne conteste pas le bien-fondé de ce préavis et qu'il va le soutenir au vu de la vétusté des installations à remplacer. Par contre et de manière plus générale, il s'inquiète car il a un peu l'impression que Payerne Energies SA (PESA) met la charrue avant les bœufs. Il s'explique : S'il est clair que nous devons avoir un réseau de distribution prêt au moment de la mise en service de la centrale de chauffe du chauffage à distance (CAD) et qu'il faut donc que ces travaux avancent, il trouve qu'on va des fois un peu vite vis-à-vis des autres clients potentiels. Il semblerait qu'on leur met un peu le couteau sur la gorge, s'il peut se permettre cette expression, avec des arguments financiers pour se raccorder immédiatement au CAD lors des travaux d'équipement du réseau dans leurs quartiers. Donc, en corollaire, de désaffecter leurs chauffages qui, souvent, fonctionnent encore de manière très satisfaisante. Tout ceci pour se raccorder à un réseau alimenté par des centrales locales et provisoires qui vont devoir fonctionner encore de très « loooongues » années, d'où ces quatre questions :

1. La Municipalité est-elle au courant des démarches effectuées par PESA vis-à-vis de ces clients potentiels ?
2. Pour quelles raisons est-on autant pressé de raccorder des clients ?
3. Est-on sûr de la pérennité de ces centrales provisoires, sachant que la centrale définitive est loin, très loin d'entrer en fonction ?
4. Concernant ces centrales provisoires, nous avons très peu d'informations. Ni le préavis, ni les courriers adressés aux futurs clients ne sont très explicites à ce sujet. Pouvons-nous avoir aussi quelques précisions vis-à-vis de la technique de ces centrales de chauffe provisoires ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. En réponse à sa première question, il répond par oui car le Municipal Jacques Henchoz et lui-même font partie du Conseil d'administration de PESA. Ils sont au courant du développement futur de PESA. A son avis, il n'y a pas de pression sur les clients potentiels ; à savoir qu'il y a des quartiers à forte densité où, comme il y a un fort intérêt pour un raccordement rapide, PESA va faire les fouilles pour le passage des tuyaux et donc, demande à tous les propriétaires de bâtiments s'ils sont intéressés à se raccorder au CAD. Il n'y a cependant pas d'obligation, mais PESA leur propose, si leur chaufferie fonctionne encore, de la racheter à un certain prix en vue d'une transition plus rapide. Si leur installation de chauffage est vétuste, c'est au propriétaire de se décider pour un raccordement de suite ou s'il souhaite attendre les quelques années qui resteraient.

Concernant les chaufferies mobiles, le **Syndic Eric Küng** précise que la Municipalité n'a pas de détail mais elles sont adaptées en fonction des quartiers qu'elles doivent fournir. Il reconnaît que c'est assez compliqué en raison des retards de la construction de la station d'épuration (STEP), la construction de la centrale de chauffe est en attente. Cette situation met en difficulté PESA puisqu'elle doit fournir des stations mobiles qu'elle espère pour la plus courte période possible. PESA sécurise ces stations mobiles de manière à ce qu'elles dérangent le moins possible la population en limitant leur accès et en gérant l'émanation des gaz. Ces stations mobiles fonctionnent à pellets.

Le Président remercie le **Syndic Eric Küng** et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il remercie pour ces débuts de réponses. Il habite le quartier des Grandes Rayes dans une coopérative d'habitation qui vient de signer le contrat pour son raccordement au CAD. Dans les documents transmis à tous les coopérateurs, il n'a effectivement trouvé aucune mention des stations mobiles de chauffe mais par contre, les coopérateurs ont ressenti une certaine pression financière, les documents spécifiant que si les clients effectuent les travaux plus tard, les coûts seront plus chers.

De plus, le **Syndic Eric Küng** dit clairement que tant que la STEP n'est pas terminée, la centrale de chauffe ne peut pas être construite. Vu la lenteur du dossier, le **Conseiller Jean-Jacques Guisolan** remarque qu'il va couler encore beaucoup d'eau sous les ponts avant qu'on puisse avoir un raccordement définitif à ce CAD. D'où la question « Pourquoi être aussi pressés d'installer dans tous les quartiers ces centrales de chauffe provisoires ? Il comprend cette décision pour le collège de la Promenade, vu la vétusté de l'installation mais pour les autres quartiers où ça fonctionne, il ne comprend pas pourquoi on est aussi pressés de pousser à l'installation du CAD et de désaffecter les chauffages traditionnels pour mettre en service des centrales de chauffe provisoires qui risquent de générer des nuisances pour la population.

Le remerciant, le **Président** passe la parole au **Syndic Erick Küng**. Comprenant la pression ressentie par les futurs clients, il précise que c'est comme quand un client achète quelque chose, on lui dira : « Si vous ne l'achetez pas maintenant, demain il sera peut-être plus cher ». PESA pose les tuyaux mais EBV SA qui finance le projet. En réalisant la mise en service du CAD à la route de Grandcour, l'installation fonctionne et EBV SA paie pour les investissements effectués. Le **Syndic Eric Küng** informe encore que d'ici quatre à cinq mois, une nouvelle solution de centrale de chauffe pourrait se profiler de l'autre côté de la ville.

Le Président remercie le **Syndic Eric Küng** et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il comprend qu'une centrale de chauffe unique pourrait être installée de l'autre côté de la ville. Est-ce qu'il y aura les conduites nécessaires pour l'amenée de l'énergie ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il s'est un peu trop avancé en mentionnant cette possibilité. Il précise toutefois qu'une présentation publique aura lieu en début d'année 2024 pour la communication de cette solution.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**, également impliqué dans cette affaire. Il complète les propos du Syndic Eric Küng en informant que pour le changement de système de chaudière, il y a une équipe de vente, mais cette équipe précise aux clients qu'elle interviendra lorsque leur installation de chauffage sera tombée en panne et qu'ils peuvent la garder en fonction. Il leur est aussi proposé l'opportunité d'installer la sous-station pour le CAD à leur bâtiment, notamment lors des chantiers traitant les eaux claires-eaux usées car, effectivement, installer cette sous-station plus tard générera un coût supplémentaire. Il précise encore que depuis une dizaine de jours, le site Internet Payerne Energies SA est en ligne, accessible sur le site Internet de Payerne.ch. En cas de problème d'accessibilité ou d'incompréhension, n'hésitez pas à lui faire remonter l'information, il promet de corriger rapidement le problème.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Souhaitant revenir plus en détail sur ces chaufferies mobiles et néophyte en la matière, il demande quelles sont leurs nuisances puisqu'elles vont être en service peut-être sur une longue durée. Sont-elles soumises à autorisations, ou mises à l'enquête ? Il rappelle que dans ce quartier, il y avait eu des oppositions liées aux nuisances sonores du skatepark.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Effectivement, ce type d'installation nécessite une mise à l'enquête. La **Municipale Monique Picinali** suit cette procédure

avec son service. En principe, les chaufferies mobiles sont à pellets mais il est possible qu'à un certain moment, le recours à des chaufferies mobiles à mazout soit nécessaire.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui précise qu'à aucun moment qu'il n'y a eu d'opposition sur les nuisances pour le skatepark. Le **Syndic Eric Küng** remarque qu'aucune plainte concernant des nuisances n'a été émise depuis l'installation de la chaufferie mobile à proximité du Centre social régional.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Adrian Kocher**. S'étant rendu dans le quartier de la Promenade après réception du préavis, il remarque que certaines tranchées sont assez semblables à celles apparaissant sur le schéma photo en page 8 dudit préavis. Ces tranchées concernent-elles ce préavis ? ce raccordement au CAD ? Si non, de quoi s'agit-il ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Cette photo concerne la conduite actuellement installée vers la Halle des fêtes/Stade/Place des tireurs à la cible. Le but étant plus tard de monter vers le HIB. C'est sur ces conduites le long de la Nouvelle Promenade que seront posées les sous-stations permettant de chauffer les bâtiments scolaires.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Adrian Kocher**. Le financement de ces travaux sont-ils communaux ? ou effectué par PESA ? ou par EBV SA ?

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui communique que les fouilles sont financées par EBV SA et PESA.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Yves Diserens**. Il souhaite revenir sur quelques éléments concernant ce préavis. Il était intervenu tout au début de ce projet de CAD en mettant en doute quelquefois la pose de ces tuyaux sans savoir exactement comment on produirait l'énergie au bout. Il constate que deux ans après, la question reste d'actualité mais il est globalement un peu plus optimiste que son collègue le Conseiller Jean-Jacques Guisolan ; donc il part du principe qu'un jour on aura une vraie centrale de chauffe... de quel côté de la ville, il ne sait pas mais on aura une centrale pour alimenter ce CAD. Par contre, ce qui l'a interpellé dans ce préavis se situe en page 13 où il est fait mention de l'évolution des tarifs à la hausse de l'énergie produite par le CAD. Or, selon ses souvenirs, il avait été annoncé que 80% de la production de chaleur serait assurée par du bois de nos propres forêts, ce qui permettait à la commune de valoriser le bois de nos forêts. Il imaginait donc que cela permettait à la commune une certaine autonomie énergétique et donc des tarifs peu variables. Quand il lit dans le préavis que le CAD variera en fonction de différents facteurs géopolitiques et économiques, **le Conseiller Yves Diserens** s'inquiète de savoir quels facteurs géopolitiques pourraient influencer le prix du bois de nos propres forêts et se répercuter sur le prix du CAD.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. La commune de Payerne est propriétaire de forêts et fait partie du Groupement forestier Broye-Vully. Il y a une année exactement, un contrat de promesse d'achat de 10m3 de plaquettes a été signé avec ce groupement. A savoir que ce dernier peut fournir jusqu'à 15'000 m3 de plaquettes. La Municipalité a utilisé le terme « géopolitique » car actuellement le chauffage à bois a le vent en poupe. Il est donc possible qu'un jour le bois provienne d'ailleurs, par exemple du canton d'Argovie ou de Saint-Gall et peut avoir coûté un peu plus élevé. **Le Municipal Jacques Henchoz** a représenté la commune auprès de la Forestière (Association vaudoise regroupant tous propriétaires de forêt et les métiers liés). A cette occasion, la Forestière a annoncé qu'elle a mis un poste supplémentaire au budget pour l'engagement d'un délégué « bois-énergie » afin qu'au niveau vaudois, il y ait une vision globale ou la meilleure possible sur le bois de nos forêts et leur utilisation dans le cadre des CAD.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Yves Diserens**. Satisfait de la réponse du **Municipal Jacques Henchoz** lorsqu'il parle de variations économiques, il n'arrive cependant pas à faire le rapprochement avec la géopolitique, à moins que l'on considère que la Suisse allemande soit une zone suffisamment éloignée dès le moment où l'on franchit la Sarine.

En réponse, le **Municipal Jacques Henchoz** affirme que loin de là l'idée de considérer nos amis d'Outre-Sarine de problème. Il faut juste imaginer que les tuyaux spéciaux transportant la chaleur sont soumis à la loi du marché. Actuellement, on a fait des réserves, mais il y a une augmentation importante du coût de ce matériel. De surcroît, une seule entreprise suisse dispose des compétences pour le soudage de ces tuyaux. Il apparaît que c'est presque à celui qui crie le plus fort qui reçoit ses commandes et ils sont difficiles à concurrencer puisque c'est la seule entreprise sur le marché. Voilà pourquoi le préavis parle de géopolitique.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales.

Le préavis 13/2023 est accepté à une large majorité du Conseil communal.

Le Président remercie les commissions pour leur travail, ainsi que leur vice-présidente rapportrice et président rapporteur, en leur demandant de rejoindre leurs places.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 15/2023 de la Municipalité du 11 octobre 2023 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de raccordement du site de La Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'350'000.-, montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions et participations à recevoir ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 1'350'000.- par un prélèvement de Fr. 500'000.- sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 « investissements divers » et d'amortir le solde de Fr. 850'000.- sur une durée de 30 ans.

Point 4 : Divers

Le Président donne la parole à la **Conseillère Estelle Babey Martin**. Elle adresse l'interpellation suivante à la Municipalité : « Est-il possible de sortir les défibrillateurs des bâtiments communaux afin

qu'ils soient accessibles 24/24 heures par la population et non uniquement aux heures d'ouverture des bureaux ? »

Le Président la remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il prend acte de cette interpellation et reviendra vers le Conseil communal avec une réponse.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Patrice Lorimier**. Pour répondre partiellement à sa collègue Estelle Babey Martin, dans son quartier se trouve des coffrets de défibrillateurs légèrement chauffés pouvant rester à l'extérieur afin d'être accessibles à tout moment.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Alexandre Godel**. En qualité de membre du conseil intercommunal de l'ASIPE, il a le plaisir de faire un bref compte-rendu de la dernière séance du conseil intercommunal qui s'est déroulée le 28 septembre à Payerne. Cette première séance a été marquée par l'arrivée des membres de l'ASIEGE au sein de l'ASIPE, ce qui a donné lieu à diverses nouvelles assermentations et nominations au sein du conseil intercommunal.

Plus précisément, la commission de gestion-finance a été scindée en deux différentes commissions de chacune 5 membres et 2 suppléants, comme stipulé dans les nouveaux statuts. La ville de Payerne est bien entendu représentée dans chacune des deux commissions, à savoir :

- Dominique Gilliand et Emilie Losey en qualité de membres de la commission des finances et Sandra Savary, suppléante.
- Quentin Guisolan et Alexandre Godel en qualité de membres de la commission de gestion et Anaïs Bidiville, suppléante.

Des changements sont également intervenus au sein du CODIR, afin d'assurer la représentation des communes arrivantes. Notre Municipal Edouard Noverraz a cédé sa place et a été vivement remercié pour son précieux investissement au sein du CODIR.

Cette séance a également adopté le préavis no 3/2023, traitant du Budget de fonctionnement 2024.

Ce budget contient une augmentation de plus de 38% par rapport aux comptes 2022 et de plus de 27% par rapport au budget 2023, pour se porter à un peu plus de 12 mios. Ceci est sans grande surprise puisque ce budget intègre les communes arrivantes de l'ASIEGE. En comparaison des budgets cumulés de l'ASIPE et de l'ASIEGE, la réelle augmentation du budget est tout de même à hauteur de 550'000.-.

Cependant, le vœu déjà émis par le passé par la COGES au CODIR de porter une attention particulière à l'augmentation des charges est de plus en plus d'actualité, tenant compte des augmentations présentées chaque année.

Un vœu a également été émis par la COGES, demandant au CODIR de présenter un règlement du personnel de l'ASIPE au conseil intercommunal, afin de régler toutes les problématiques liées aux employés.

En conclusion, le préavis no 3/2023 Budget de fonctionnement a été accepté par le conseil intercommunal.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Sa question porte sur plusieurs interpellations reçues par des commerces et commerçants de Payerne ayant reçu un courrier sur la nouvelle gestion des déchets sur le territoire communal. Peut-on avoir quelques informations à ce sujet ?

En attendant que le Municipal Jacques Henchoz trouve les informations précises qu'il souhaite communiquer, **le Président** passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Le préavis 27/2022, adopté par la Municipalité le 09.11.2022, concernant l'alimentation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement d'utilisation y relatif et accepté par le Conseil communal le 02.03.2023. Dans le préavis, il était noté : « Afin de pouvoir mettre sans délai en application le présent règlement et le catalogue de mesures (subventions), dès l'approbation par le

Canton », la Municipalité a décidé d'alimenter ce fonds par un prélèvement sur le fonds « Ville de demain » d'un montant de CHF 350'000.- pour 2023. Dès 2024, ce fonds sera alimenté par l'émolument communal pour l'usage du sol perçu par le Groupe E. L'entrée en vigueur de ce règlement était prévue au 01.07.2023. Supposant que les différents changements au sein du Service des travaux ont engendré un certain retard quant à l'élaboration du règlement et du catalogue de mesures, le **Conseiller Christian Gauthier** demande quel est l'avancement du dossier dans la Commission consultative Energie, Climat et Durabilité et la validation de la part du Chef du Département ? Il n'en demeure pas moins que la Municipalité désireait mettre en application sans délai le présent règlement, aussi demande-t-il à la Municipalité de prendre en compte toutes les demandes des contribuables payernois dès le 01.07.2023 comme prévu dans le préavis.

En le remerciant, le **Président** passe la parole à la **Municipale Monique Picinali** qui donne raison au **Conseiller Christian Gauthier**. L'intention de la Municipalité était bien de mettre en vigueur ce règlement au 01.07.2023 et cela n'a malheureusement pas été possible. Le service est maintenant prêt ; la commission consultative va être convoquée pour la 1^{ère} séance sans tarder. L'intention est d'appliquer ce règlement dans le 1^{er} trimestre 2024. La **Municipale Monique Picinali** prend note de la demande du **Conseiller Christian Gauthier** ; elle sera traitée par la Commission et la Municipalité.

Après recherche des chiffres, le **Municipal Jacques Henchoz** confirme que les entreprises et commerçants payernois ont reçu fin octobre dernier un courrier les informant du nouveau marché public et surtout, pour leur rappeler l'ordonnance sur l'élimination des déchets entrée en vigueur au 01.01.2019 qui dit que les déchets urbains comparables à des déchets ménagers provenant d'entreprises de moins de 250 collaborateur équivalent temp plein (ETP) doivent être éliminés par le prestataire officiel. Selon la loi sur la protection de l'environnement, les déchets non urbains tels que les PET, cartons et autres peuvent continuer à être éliminés par des entreprises privées. L'objectif de cette procédure est de faire diminuer, dans les villes, le nombre de camions effectuant ces ramassages. Un QR code permet à ces entreprises d'accéder à un questionnaire pour communiquer à la commune leur volume de déchets concernés afin de déterminer si elles entrent dans le processus d'élimination des déchets de la commune.

Le **Municipal Jacques Henchoz** saisit cette occasion pour informer le Conseil communal que la Municipalité réfléchit à une demande des commerçants de leur ouvrir spécifiquement la déchetterie une ½ journée par semaine. Bien que la décision ne soit pas formellement prise, cette demande a reçu un bon accueil du législatif. Le courrier adressé aux commerçants en fait mention.

En le remerciant, le **Président** passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. S'il a bien compris, on essaie de diminuer le nombre de camions venant chercher les déchets ménagers et, par contre, pour les autres déchets, un éventuel accès pourrait être prévu à la déchetterie communale. Il est un peu surpris par cette façon de proposer puisque dans les communes avoisinantes, ils font l'inverse. Pour exemple, à Corcelles-près-Payerne, depuis le 01.01.2024, les commerçants ne peuvent plus aller déposer papiers et cartons à la déchetterie. Y aura-t-il un macaron spécial ? Payeront-ils une taxe spéciale ? Comment est-ce prévu ?

En réponse, le **Municipal Jacques Henchoz** ne peut pas être précis puisque la Municipalité est en réflexion. Cependant, les questionnements du **Conseiller Roland Bucher** ont également été abordés. Les fonctionnements différents entre Corcelles et Payerne ne posent aucun problème ; chacun sa manière de faire. Concernant les déchets ménagers, le **Municipal Jacques Henchoz** précise encore que des containers seront mis à disposition des entreprises de moins de 250 ETP et que la lecture optique permettant de peser les déchets sera supprimée au bénéfice des sacs taxés. Les réponses attendues des entreprises et commerçants d'ici le 13.12.2023 sont capitales pour l'organisation de cette élimination des déchets ménagers.

En le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Entendant bien les intentions de la Municipalité, il demande si elle a effectué une étude sur l'impact qu'auront les déchets de ces commerçants amenés à la déchetterie, sachant que cette dernière est déjà sur-occupée ? Outre les horaires pas forcément adaptés aux personnes travaillant, les bennes sont souvent pleines, le compacteur à cartons est fermé une fois sur deux car il est plein, raison pour laquelle il s'inquiète par rapport au volume que cela pourrait représenter.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. C'est justement le but du courrier adressé aux entreprises et commerçants payernois de connaître les volumes afin que la Municipalité puisse se déterminer. Pour une bonne information au Conseil, il propose de joindre le courrier en annexe du procès-verbal (Annexe 8 A-B). Il communique encore que Payerne a été félicitée pour le traitement de ses déchets à la suite d'un contrôle effectué Recycling Suisse à l'improviste en ville et à la déchetterie ; seul le tri des déchets de la Promenade lors du tirage ne répondaient pas aux exigences. Il souhaite que le Conseil communal prenne aussi acte de ces félicitations.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Adrian Kocher**. Ses questions s'adressent au **Municipal Jacques Henchoz** et concernent aussi la déchetterie. Le rassurant qu'elles ne portent ni sur le macaron, ni sur la barrière d'accès, sa préoccupation concerne la ressourcerie. La Municipalité a-t-elle effectué un premier bilan sur le fonctionnement et l'organisation de cette ressourcerie ? Si oui, quel est son degré de satisfaction ? Si non, est-il prévu de faire un bilan et quand ?

L'assemblée se doute certainement que son intervention fait suite à une expérience vécue. En effet, après avoir motivé ses enfants à se défaire de quelques meubles de leur chambre et après avoir vanté l'utilité de cette ressourcerie, le **Conseiller Adrian Kocher** a fait le nécessaire. Mais quelle ne fut pas leur surprise la semaine suivante de voir que certains objets déposés étaient toujours sur place et prenaient l'eau ! En conclusion, cela ne motive pas vraiment d'entreprendre un futur trajet pour déposer des objets ou des meubles à la ressourcerie !

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Jacques Henchoz**. Il confirme que la Municipalité est déçue des premières semaines de fonctionnement de cette ressourcerie. Une analyse est en cours pour y apporter les modifications nécessaires. Peut-être que la communication a été mauvaise ; toutefois le **Municipal Jacques Henchoz** précise que la Fondation collaborant à ce projet a connu quelques soucis et a demandé de retarder leur prise en charge de certains matériaux, faute de place de stockage. De plus, cette fondation n'a actuellement personne pour réparer les vélos récupérés. En regrettant sincèrement ce dysfonctionnement, il rassure en disant que l'on ne peut que s'améliorer.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedrolì**. N'ayant à priori plus ou moins de restrictions d'électricité et plusieurs personnes l'ayant abordé sur ce sujet, il demande la possibilité d'allumer à nouveau les réverbères situés sur les ronds-points après la Coop en direction de l'autoroute ; ces derniers semblant particulièrement dangereux d'après certains utilisateurs.

Le remerciant, **le Président** passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Selon le Groupe E et ne fonctionnant pas avec des LED, il faut savoir que l'éclairage des ronds-points est actuellement l'éléments très énergivore. Ayant également reçu des demandes dans ce sens, elle prend acte de la question et communique que la Municipalité y réfléchit.

Le Président la remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il rappelle que la problématique de la surconsommation et de l'énergie gaspillée, ainsi que la réduction de notre consommation d'énergie, qu'elle soit d'électricité ou fossile restent d'actualité ; peu importe si nous avons assez d'énergie pour passer l'hiver.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Yves Diserens**. Se faisant le porte-parole de plusieurs utilisateurs de la rue des Granges 14, qu'il partage avec une fiduciaire et un cabinet

d'ergothérapie pédiatrique, il informe que ce passage, déjà source de quelques incivilités et plus lorsqu'il est éclairé, ne l'est plus depuis de nombreuses semaines, voire mois. Il demande à ce que ce passage soit à nouveau éclairé par mesure de sécurité. En effet, on lui a rapporté plusieurs chutes dans ce secteur. Il ose imaginer que ce n'est pas par mesure d'économie que l'éclairage a été supprimé.

Le Président le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Elle confirme que l'éclairage n'a pas été supprimé par économie d'énergie mais il semble que le service concerné n'a pas été informé de cette panne. Le nécessaire sera effectué rapidement.

La remerciant, **le Président** passe la parole à la **Conseillère Aurélie Meylan**. Rebondissant sur l'intervention du **Conseiller Sébastien Pedroli** et la préoccupation de l'économie d'énergie, elle demande quel message la commune veut-elle faire passer à la population en illuminant la ville avant le mois de décembre ?

Le Président la remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Comme les conseillers ont pu le lire dans le rapport, l'économie d'énergie de ces éléments est microscopique. En raison des impacts sur la population et sur l'ambiance au centre-ville d'un Noël chaleureux, la Municipalité a décidé d'installer les illuminations à la Grand-rue et à l'Hôtel-de-Ville vu leur consommation microscopique.

Par contre pour le contournement de la ville, les économies sont substantielles, raison pour laquelle ces éclairages n'ont pas été remis en fonction.

La remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Sébastien Pedroli**. Sachant beaucoup de chose sur ce qui s'est passé dans cette affaire et bien qu'il ne souhaite pas ouvrir le débat ce soir, Madame D. Gaud étant présente dans le public, il estime qu'on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. Cette affaire prenant des proportions énormes, notamment sur les réseaux sociaux, il demande si la Municipalité peut faire une communication sur ce qui se passe effectivement au Conseil communal dans une prochaine séance. Comme politicien, peu importe les motifs, le Conseiller Sébastien Pedroli, trouve difficile de laisser vivre cette dame dans une situation proche de l'insalubrité.

Le Président le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il comprend l'intervention du **Conseiller Sébastien Pedroli**. La situation de cette dame est difficile et touchante. La Municipalité y reviendra pour la prochaine séance, voire en début d'année 2024, avec une communication.

La remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Pour revenir sur un serpent de mer ou de glace, on attend toujours des nouvelles ou la construction, ou la mise en place par la Pati SA, de sa patinoire/show-room/etc. Il y a eu mise à l'enquête il y a déjà bien longtemps ; Qu'en est-il de ce dossier ? Est-ce que nos écoles et citoyens payernois vont pouvoir patiner à Payerne cet hiver ou devront-ils s'exporter à Estavayer-le-Lac, Moudon ou Avenches qui ont chacune leur patinoire provisoire ?

Le Président le remercie et passe la parole à la **Municipale Monique Picinali**. Elle confirme qu'aujourd'hui, la ville n'a pas reçu la synthèse CAMAC définitive du canton bien que la mise à l'enquête ait été déposée courant de l'été : il manque encore au dossier les décisions de la Direction générale de l'environnement, de l'ECA et de la Police du commerce. Certains services cantonaux ont demandé des compléments au maître d'ouvrage. Ces documents ont été envoyés ; la commune est intégrée au processus. Une opposition est en cours de traitement.

La remerciant, **le Président** passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il confirme que l'entrepreneur souhaite déjà mettre en place son matériel en mars 2024 pour être opérationnel l'année prochaine... mais tout dépend du canton et du traitement de l'opposition.

Le remerciant, **le Président** passe la parole au **Conseiller Adrian Kocher**. Une petite touche d'humour pour rebondir : peut-être que de l'autre côté de la ville il y a une petite place pour cette patinoire.

Le Président le remercie et passe la parole au **Conseiller Yannick Moser**. Souhaitant rebondir sur les interventions de la **Conseillère Aurélie Meylan** et du **Conseiller Sébastien Pedroli**, il invite la commune à communiquer aux habitants les résultats des rapports sur l'électricité. Il trouve très bien d'allumer les éclairages de Noël, mais pense que le message à la population qui ne va pas chercher l'information plus loin et pour qui l'autorité est la commune, le message est qu'il n'y a plus de restriction et qu'au niveau privé il n'est plus nécessaire de faire attention à sa consommation.

Le Président le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui remercie pour cette proposition. La Municipalité va voir quel est le meilleur moyen de communication, certainement au niveau digital qui est le plus rapide à l'heure actuelle, pour informer de cette démarche des illuminations de la ville.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** remercie toutes et tous pour leur présence ce soir et plus particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est planifiée dans un délai très court et remercie l'assemblée de répondre rapidement aux sollicitations de la secrétaire, ainsi que de lui remettre les interventions écrites en fin de séance ou les lui transmettre par courriel afin de lui permettre de rendre le procès-verbal dans les délais.

Il lève cette séance à 21h55 en souhaitant à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

Le Président



Bertrand Sauterel



La Secrétaire



Eveline Garrido

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe 1 A

COMEGA Sàrl
Avenue des Collèges 26
1009 Pully (VD)
info@comega.ch

COMMUNE DE PAYERNE	
22 SEP. 2023	
Transmis à :	Visa :
B. Sauterel	
	Liquidé le :



Commune de Payerne
À la présidence du Conseil communal
Case postale 112
1530 Payerne
Pully, le 19 septembre 2023

Renforcer la participation politique communale grâce à notre manuel et notre formation

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter car nous sommes un bureau d'études dont l'objectif principal est de renforcer la connaissance des institutions politiques et la participation aux décisions communales par l'ensemble des citoyen·nes.

En effet, comme vous l'avez sans doute constaté, la participation active à la vie politique communale est souvent freinée par des doutes quant aux capacités à « faire de la politique », ou par la crainte de ne pas connaître le fonctionnement des institutions locales. Cette appréhension, compréhensible mais pas insurmontable, est un problème pour la vitalité de notre démocratie locale, tant le risque est grand que des vocations soient ainsi découragées.

De plus, la politique communale est souvent confrontée à un manque de clarté quant à la répartition précise des tâches entre l'exécutif et le législatif. Cette situation provoque des risques de cogestion et nécessite que les élu·es connaissent plus précisément les attributions, fonctions et compétences de chaque organe.

Pour remédier à ces problèmes, qui se traduisent la plupart du temps par des difficultés à recruter du personnel politique communal, ou par des démissions d'élus·es qui se retrouvent sans connaissance ou motivation suffisantes pour accomplir leurs tâches, nous proposons deux solutions complémentaires.

La première est un manuel pratique spécialement axé sur la politique communale vaudoise, paru en mai 2023, dont vous trouverez le descriptif en annexe. Avec une visée grand public, il s'adresse tant aux personnes élues qu'aux néophytes ou à celles et ceux qui souhaitent s'engager d'une quelconque manière dans la politique communale.

La seconde est une formation (plan de la formation en annexe) qui s'adresse prioritairement à votre législatif communal mais également à un plus large public (candidat·es aux élections communales, citoyen·nes atteignant l'âge de la majorité, etc.). Cette formation est donnée par deux docteurs en science politique de l'UNIL, spécialistes de la politique locale, et Conseillers communaux dans des communes vaudoises.

En cas d'intérêt de votre part pour une commande du manuel et/ou la mise en place d'une formation, nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir. En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Roberto Di Capua
Docteur en science politique UNIL
+41 (0)76 540 43 17

Karim Lasseb
Docteur en science politique UNIL
+41 (0)78 855 17 11

FAIRE DE LA POLITIQUE COMMUNALE DANS LE CANTON DE VAUD

Toutes les décisions politiques ont des effets directs sur votre vie quotidienne. Un grand nombre de celles-ci sont prises au niveau communal. Vous aimeriez y participer ou vous le faites déjà mais avez peur de mal vous y prendre ? Ce manuel est fait pour vous. En effet, de nombreuses personnes doutent de leurs capacités à « faire de la politique » ou ne connaissent pas bien le fonctionnement des institutions politiques communales.

Pour ouvrir le débat au plus grand nombre et élargir le cercle du public qui se sent concerné par les prises de décisions communales, ce manuel vise à offrir un guide pratique permettant de participer plus facilement aux activités politiques d'un organe législatif communal vaudois. S'adressant aux personnes élues, qu'elles soient néophytes ou plus expérimentées, ainsi qu'à celles qui souhaitent s'engager prochainement dans la politique communale, l'objectif de ce manuel pratique est de montrer que tout le monde peut, moyennant quelques connaissances de base, participer activement à la vie politique de sa commune.

**UN OUVRAGE ESSENTIEL POUR
RAVIVER LE SYSTÈME DE MILICE !**



ISBN : 978-2-8399-3877-8

72 pages

Format A5 (148 x 210 mm)

Parution : mai 2023

Prix public : 25.- CHF

Prix pour les communes : 20.-

Roberto Di Capua est Docteur en science politique de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la politique suisse locale et nationale, les politiques urbaines, la sociologie des élites, ainsi que l'épistémologie des sciences sociales.

Karim Lasseb est Docteur en science politique de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur la professionnalisation des exécutifs communaux en Suisse. Il a occupé la fonction de chargé de recherche à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

COMEGA est un bureau d'étude qui vise à offrir un soutien scientifique et des formations adaptées à l'échelle des acteurs locaux (communes, associations, fondations, entreprises, partis). Ses services s'inscrivent dans différents domaines d'expertises : formations, enquêtes statistiques, sondages d'opinions, recherches documentées ou historiques.

i Commande en ligne : shop.comega.ch
Plus d'informations : info@comega.ch



FAIRE DE LA POLITIQUE COMMUNALE

LES OUTILS À DISPOSITION DES ÉLU·ES

Descriptif de la formation

Descriptif : cette formation permet de connaître le fonctionnement du législatif communal vaudois et les outils à disposition des élu·es pour mener à bien leur travail politique. En début ou en cours de législature, il s'agit d'une formation idéale pour dynamiser la participation politique d'une commune, offrir une base de connaissance commune aux membres du Conseil, ou encore initier les habitant·es à la politique communale.

Durée : env. 2h

Prérequis : aucun

Matériel : aucun

Publics cibles : personnes nouvellement élu·es ; élu·es expérimenté·es souhaitant rafraîchir leurs connaissances ; habitant·es s'intéressant à la politique locale ou souhaitant s'y engager.

Plan indicatif de la formation

1. **Le pouvoir politique communal et ses limites**
Les domaines de compétence des communes
2. **L'organisation de la politique communale**
Retour sur les principaux organes et leurs fonctions
Le risque de la cogestion
3. **Le pouvoir des conseiller·ères et leurs outils**
Le droit d'initiative (postulat, motion, projet de règlement) et ses limites
Le droit d'initiative de la Municipalité : le préavis
Le processus d'adoption d'une proposition
Le droit d'interpeller (interpellation, questions, vœux)
4. **Quelques conseils et astuces pour participer à la vie politique communale**
Concilier sa vie privée/professionnelle avec un mandat politique bénévole
Oser la prise de parole en public
Ne pas avoir peur du jargon politique communal
Savoir trouver les informations utiles pour l'exercice de mon mandat

Annexe 2

Muhizin MUMINOVIC
Rue de la Boverie 37
1530 Payerne
Tél : 078/806 69 69
mail : mumi69@bluewin.ch

Payerne, le 05.10.2023

Monsieur Le Président du Conseil
Communal
Bertrand Sautrel
Rue de Savoie 1, CP 112
1530 Payerne

Concerne : Démission au conseil communal.

Monsieur le Président

Par ce courrier, j'ai le regret de vous annoncer ma démission avec effet immédiat du Conseil Communal de Payerne, qui n'est plus compatible avec ma vie privée, mon emploi et mon désir de m'investir plus pour les pompiers de SDIS Broye-Vully (OI Payerne).

Je remercie tous les collègues de tous les partis pour leurs investissements dans cette aventure. Je souhaite un bel avenir à tous les partis de Payerne un bel avenir particulièrement une que je garde le secret.

En vous remerciant de prendre acte de cette démission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus sincères Salutation

Muhizin MUMINOVIC



Copie à : Madame Catarina Pina cheffe du groupe PSIP

Annexe 3



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

Au Président du Conseil Communal
Monsieur Bertrand Sauterel
C/O greffe municipal
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, 6 octobre 2023

Concerne : Le remplacement de M. Patrick Bianchin, démissionnaire.

Monsieur le Président,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les conseillères communales
Messieurs les conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter monsieur Gérard Jenzer en qualité de membre du conseil communal.

Je vous adresse, monsieur le Président, madame la Municipale, messieurs les Municipaux, mesdames les conseillères communales et messieurs les conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

Démission du Conseil Communal

Annexe 4

i.pernet@bluewin.ch

ven. 13.10.2023 11:35

À : Sauterel Bertrand <president.conseil@payerne.ch>;

Cc : Lionel Voincon <lionel.voincon@gmail.com>;

ATTENTION: Ce courriel provient d'une adresse extérieure à la commune de Payerne. N'appuyez pas sur un lien et n'ouvrez pas de document attaché sans vous être assuré de l'expéditeur et que le contenu est sans risque.

Monsieur le Président,

Par ce courriel, je vous informe que je donne ma démission du Conseil communal, des commissions permanentes de l'ASIPE et de la CCSI, et de la Présidence du Conseil d'Etablissement de l'ASIPE avec effet immédiat.

J'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec vous toutes et tous durant le début de la législature et vous souhaite une excellente continuation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Isabelle Pernet

Annexe 5

Conseil communal de Payerne
La secrétaire

Payerne, le 14 novembre 2023

Monsieur Bertrand Sauterel
Président du Conseil communal
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Contrôle des archives 2022-2023 du Conseil communal

Monsieur le Président,

En date du 7 novembre 2023, lors de notre séance au Greffe municipal, la soussignée et la présidente du Conseil communal 2022-2023 Madame Aurélie Meylan, en présence de Mesdames Cynthia Thöny, secrétaire municipale et Céline Combremont, secrétaire municipale adjointe, avons procédé, conformément à l'article 21 du Règlement du Conseil communal de Payerne, au contrôle des archives dudit Conseil communal pour l'année politique citée en titre.

Les procès-verbaux des huit séances des 29 septembre, 3 novembre, 24 novembre et 15 décembre 2022, ainsi que ceux des 2 février, 2 mars, 27 avril, 24 mai et 15 juin 2023, avec leurs annexes, motions, Interpellations et résolutions éventuelles, sont correctement classés. Les rapports originaux des commissions ad hoc et permanentes, généralement signés, ainsi que les extraits des décisions prises par le Conseil communal, figurent également aux archives du Greffe municipal et sont classés avec les préavis de la Municipalité.

En conclusion, je confirme que les archives du Conseil communal sont tenues de manière correcte par les collaboratrices et collaborateurs du Greffe municipal, toujours disponibles et compétents. Ils méritent notre reconnaissance et nos remerciements.

Concernant les rapports des commissions ad hoc, bien que rien ne soit stipulé dans le Règlement du Conseil communal, nous avons constaté que cinq rapports archivés des préavis 17/2022 – 21/2022 – 22/2022 – 30/2022 et 03/2023 ne sont pas signés. Quelle est le positionnement du Conseil communal concernant la signature du rapport original par le président de la commission ad hoc déposé au Greffe pour archivage ?

Dans l'attente de cette clarification, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La secrétaire



Eveline Garrido, secrétaire

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Lionel Voinçon
Président de groupe
1530 Payerne

Par e-mail

Monsieur le Président du Conseil communal
Bertrand Sauterel
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Par e-mail : president@payerne.ch

PAYERNE, le 20 novembre 2023

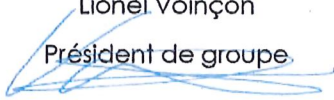
Remplacement de Madame Isabelle Pernet au sein du Conseil communal

Monsieur le Président,

A la suite de la démission de Madame Isabelle Pernet en date du 13 octobre 2023, le groupe libéral-radical vous propose de la remplacer par Monsieur Jean-Claude Villiger, membre du PLR Payerne et figurant sur sa liste des viennent-ensuite, avec effet au 30 novembre 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Lionel Voinçon
Président de groupe





Liste de parrainage pour.....

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser vide)
1	Pina	Catarina	20.9.88	Payerne	Enseignante	Les Sorbiers 1530 Payerne		
2	SA	J. CARLOS	23.7.59	AUEUCHES	TECHNICIEN	RUE JOLI MONT 13 1530 PAYERNE		
3	Pereira Gomes	Fabio	08.10.94	ALMADA	Neurologue	Rue du Choumont 7530 Payerne		
4	Fernandes Pinto Moreira	Ausenda	11-01-80	Payerne	Coiffeur	Rue du Creux du Vaux 11 Payerno		
5	Ney	Lagonza	05.03.53	Payerne	vetveta	Corges 12 1551 Vers chez Perrin		
6	Harmy	Carde	04.11.71	Estacager	assistante à l'intégration	Gd. rue 36 1530 Payerne		
7	Pires Vieira	Catia	11.09.97	Braga, PT	Assistante Marketing	Av. Général Somini 10A	Catia Vieira	
8	Macchia L	Laura	25.06.83	Payerne	Assistante	Route de Morans 9		
9	POMBELI	SEBASTIEN	25/2/75	Vellheim	Avocat	Jolmont 16		
10	Grognoz	Serge	24.03.56	Poliez-Pittet	Retraité	Bergerie 11 1530 Payerne		

Annexe 8 A

Cas postale 112 - 1530 Payerne

Tél. (026) 6 626 626

Fax (026) 6 626 527 Greffe/Municipalité

(026) 6 626 526 Direction des Travaux

E-mail commune@payerne.ch

Aux entreprises de Payerne

1023/4500//FM/pb

Payerne, 23 novembre 2023

Ramassage des déchets urbains non triés (sacs à poubelles) et questionnaire relatif à l'accès à la déchetterie communale pour les entreprises

Madame, Monsieur,

La Municipalité vous informe qu'à partir du 1^{er} avril 2024, le ramassage des déchets urbains non triés émanant de la population **ET** des entreprises se fera exclusivement par le prestataire officiel de la commune. Dès lors, si un contrat est en cours avec un prestataire privé pour l'élimination des déchets urbain non triés, merci de le dénoncer pour le 31 mars 2024.

Par simplification, le décompte et la facturation du ramassage des containers seront supprimés et l'utilisation de sacs officiels jaunes étendue à tous. Pour permettre la gestion des ramassages de containers, ces derniers devront être pucés par nos soins.

Pour rappel, selon l'Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets (OLED), depuis le 1^{er} janvier 2019, on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux provenant d'entreprises comptant moins de 250 postes à temps plein (ETP), et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en terme de matières contenues et de proportions.

Selon la Loi sur la Protection de l'Environnement (LPE), l'élimination de déchets urbains est de la compétence des cantons/communes. Les déchets triés, tels que PET, verre, etc. doivent continuer à être éliminés par l'entreprise, via une société privée. La Municipalité évalue cependant la possibilité d'ouvrir à futur la déchetterie communale aux entreprises locales, un demi-jour par semaine et vous prie de remplir le questionnaire annexé afin de quantifier la demande.

Dès lors, nous vous demandons de respecter scrupuleusement, dès le 1^{er} avril 2024, cette définition des filières d'élimination de vos déchets, et de prendre d'ores et déjà vos dispositions si vous utilisez à ce jour les services d'une entreprise externe pour l'élimination de vos sacs à poubelles (déchets urbains non triés). Des contrôles seront effectués par les services communaux.

En vous remerciant de prendre bonne de ce qui précède, et restant à votre entière disposition pour tout complément éventuel, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Annexe ment.

Copie : M. Jacques Henchoz, Municipal
M. Frédéric Monney, chef de service Infrastructures, travaux publics et domaines
M. Sabine Magnollay, cheffe de service des finances
M. Jean-François Bastian chef de secteur Entretien du domaine public
M. Stéphane Savary, chef de secteur Sécurité publique
M. Patrice Bersier, adjoint technique Infrastructures, travaux publics et domaines

Questionnaire aux entreprises locales

Avez-vous un intérêt à pouvoir accéder à la déchetterie communale les mercredis matin, de 07 h 15 à 12 h 00 ?

☐ Oui

☐ Non
Ne sont pas repris à la déchetterie communale :

- Les déchets de chantier (brique, isolation, gravats, tuile, etc...)
- Les déchets organiques (vont à Fricompost)
- Les pneus

Coordonnées

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone *: Email* :

* optionnel

Type de déchets pour une semaine :**Quantités**

	Faibles Equivalent sac 35 litres	Moyennes Equivalent sac 60 litres	Importantes Equivalent sac 110 litres
• Verre.....	☐	☐	☐
• PET.....	☐	☐	☐
• Papier.....	☐	☐	☐
• Carton.....	☐	☐	☐
• Bois.....	☐	☐	☐
• Capsules Nespresso.....	☐	☐	☐
• Matière plastique.....	☐	☐	☐
• Fer blanc.....	☐	☐	☐
• Piles / Batteries.....	☐	☐	☐
• Electronique / Informatique.....	☐	☐	☐
• Huile minérale.....	☐	☐	☐
• Huile végétale.....	☐	☐	☐
• Objets encombrants (sur demande).....	☐	☐	☐
• Autre :	☐	☐	☐

Document à renvoyer d'ici au 13 décembre 2023 :

- par courriel : travaux@payerne.ch
- par Poste : Commune de Payerne, Service Infrastructures, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne
- ou en scannant le QR code ci-dessous permettant de remplir le formulaire en ligne

